



Réactions de la FQM aux amendements du PL 28

Une transition plus harmonieuse, mais encore des zones grises

Québec, le 21 avril 2015 – Dans la liasse d’amendements déposée hier en ouverture de l’étude expéditive du projet de loi n° 28, le gouvernement a répondu à certaines demandes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), notamment en ajoutant des dispositions pour assurer une transition plus harmonieuse des compétences des CLD vers les MRC. Toutefois, des éléments importants liés à la gouvernance ont été ignorés.

« On comprend qu’il y avait une volonté certaine du gouvernement d’assurer une meilleure transition des outils de développement local et régional. Le ministre Leitão a précisé, dans ses amendements, des aspects mécaniques et opérationnels. Après des mois d’incertitude, ces clarifications sont grandement appréciées », a souligné le président de la FQM, M. Richard Lehoux.

La FQM souligne cependant que la question de la gouvernance des MRC n’a pas été abordée dans la nouvelle loi, tel que demandé lors des consultations en commission parlementaire.

« Nous demandons que le gouvernement reconnaisse les MRC comme interlocutrices privilégiées en matière de développement local et régional et qu’il rééquilibre le processus de vote dans les MRC de manière à assurer une voix équitable à tous. Le gouvernement avait une belle occasion de préciser ces questions. Celles-ci devront dorénavant être abordées dans une nouvelle législation sur la gouvernance de proximité », a conclu M. Lehoux.

On voit loin pour notre monde

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités s’est établie comme l’interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l’autonomie municipale, elle privilégie les relations à l’échelle humaine et tire son inspiration de l’esprit de concertation et d’innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.